

<http://deenulqayyem.forumgratuit.fr/>

<http://deen-ul-qayem.over-blog.org/>

LES TROIS PRINCIPES FONDAMENTAUX ET LEURS PREUVES

Ecrit par le grand savant Mu7ammad ibn Abdel-Wahhab

بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ

Introduction :

Sache puisse Allah te faire miséricorde qu'il nous est obligatoire de connaître quatre points essentiels :

1. * La connaissance qui est (*Al 'Ilm*) : connaître Allah, Son prophète ﷺ ainsi que la religion de la Soumission (*Al-Islam*) en se basant sur des preuves.
2. * La mise en pratique de cette connaissance.
3. * L'appel (Da'wa) à cela (cette connaissance).
4. * La patience face aux torts qui peuvent être rencontrés.

La preuve dans cela est la parole d'Allah :

« Je jure, Par le temps, assurément, l'homme est en perdition, sauf ceux qui ont cru, et accompli de bonnes œuvres, se sont recommandés mutuellement la vérité et se sont recommandés mutuellement la patience » [1]

Ach-chafi'i [Ra7imahullah] a dit :

« Si Allah n'avait descendu (révélé) à ses créatures que cette "sourate" comme argument, cela leur aurait été amplement suffisant. »

Al-Bukhari [Ra7imahullah] dit :

« Chapitre : La connaissance avant la parole et l'acte ».

La preuve est la parole d'Allah le Très Haut :

« Et sache qu'il n'y a pas de vraie divinité à part Allah, et implore le pardon pour ton péché... » [2]

Il a fait précéder la connaissance avant la parole et l'acte.

Sache, puisse Allah te faire miséricorde, qu'il est obligatoire à chaque soumis (*Mousslim*) et soumise (*Mousslimah*) de connaître les trois points essentiels suivants et les mettre en pratique :

Premièrement :

Allah nous a créé, nous a donné notre subsistance et ne nous a pas laissé errer. Au contraire, Il nous a envoyé un messager. Quiconque lui obéit entrera dans les Jardins éternels (*Al-jannah*) et quiconque lui désobéit entrera dans le Feu éternel (*An-nar*).

La preuve est la Parole d'Allah le très Haut :

« Nous vous avons envoyé un Messager pour être témoin contre vous, de même que Nous avons envoyé un Messager à Pharaon. Pharaon désobéit alors au Messager. Nous le saisîmes donc rudement. » [3]

Deuxièmement :

Allah n'agrée pas qu'on lui associe quelqu'un dans Son adoration, ni un ange rapproché, ni un Prophète envoyé. Et la preuve est la parole d'Allah le Très Haut :

« Et certes, les mosquées dont consacrées pour Allah, n'invoquez donc personne avec Allah » [4]

Troisièmement :

Quiconque obéit au Messager et unifie Allah (dans l'adoration), il lui est interdit de prendre comme allié celui qui s'oppose à Allah et à Son Messager, même s'il est un proche parent. La preuve est la parole d'Allah le Très Haut :

« Tu n'en trouveras pas, parmi les gens qui croient en Allah et au Jour dernier, aimer ceux qui s'opposent à Allah et à Son Messager, fussent-ils leurs pères, leurs fils, leurs frères ou les gens de leur tribu. A ceux-là, Il (Allah) a prescrit la foi dans leurs cœurs et les a aidés de Son secours. Il les fera entrer dans des Jardins sous lesquels coulent les ruisseaux, où ils demeureront éternellement. Allah les agrée et ils L'agrément. Ceux-là sont le parti d'Allah. N'est-ce pas que le parti d'Allah est celui de ceux qui réussissent. » [5]

Sache, Puisse Allah te guider vers Son obéissance que le monothéisme (*el hanifiya*) est la religion d'Ibrahim, qui consiste à adorer Allah Seul en purifiant pour lui la (pratique de la) religion. Et c'est cela qu'Il (Allah) a ordonné à tous les gens et elle est également la cause pour laquelle Il les a créés.

Comme Allah le Très Haut dit :

« Et Je n'ai créé les djinn et les hommes que pour qu'ils M'adorent. » [6].

Le sens de : "qu'ils M'adorent" (*ya'budûn*) est : « Qu'ils pratiquent Mon unicité . »

La chose la plus importante qu'Allah a ordonné est la pratique de l'unicité (*Tawhid*) qui signifie : **Unifier Allah par l'adoration.**

Et la pire des choses qu'Allah a interdit est le polythéisme (*Chirk*) qui signifie : **Invoquer autre qu'Allah avec Lui.**

La preuve est la parole d'Allah le Très Haut :

« Adorez Allah et ne Lui associez rien » [7]

1er Fondement :

Si on te demande : Quels sont les trois bases fondamentales qu'il est obligatoire à l'homme de connaître ?

Tu réponds : L'homme doit connaître son Seigneur, sa religion ainsi que son Prophète Mohammed صلى الله عليه وسلم

La première base fondamentale : Connaître son Seigneur (*Rabb*)

Si on te demande : Qui est ton Seigneur ?

Tu réponds : Mon Seigneur est Allah qui m'a éduqué ainsi que l'ensemble des créatures par ses bienfaits. Il est ma Divinité (*celui que j'adore*), et je n'ai en dehors de Lui aucune autre divinité.

La preuve est la parole d'Allah le Très Haut :

« Toute louange revient à Allah le Seigneur des créatures. » [8]

Toute chose hormis Allah est une créature, et moi je suis l'une d'elles.

Si on te demande : Quelle est la chose avec laquelle tu as connu Allah ?

Tu réponds : (Je l'ai connu) Par le biais de Ses signes et Ses créatures.

Parmi ses signes, il y a la nuit et le jour ainsi que le soleil et la lune. Parmi Ses créatures, il y a les sept ciels et les sept terres ainsi que ce qui s'y trouve et ce qu'il y a entre eux.

La preuve est la parole d'Allah le Très Haut :

« Parmi Ses signes, sont la nuit et le jour, le soleil et la lune : ne vous prosternez ni devant le soleil, ni devant la lune, mais prosternez-vous devant Allah qui les a créés, si c'est Lui que vous adorez. » [9]

Et Sa Parole :

إِنَّ رَبَّكُمُ اللَّهُ الَّذِي خَلَقَ السَّمَوَاتِ وَالْأَرْضَ فِي سِتَّةِ أَيَّامٍ ثُمَّ اسْتَوَىٰ عَلَى
الْعَرْشِ يُغْشَىٰ اللَّيْلَ النَّهَارَ يَطْلُبُهُ حَثِيثًا وَالشَّمْسَ وَالْقَمَرَ وَالنُّجُومَ
مُسَخَّرَاتٍ بِأَمْرِهِ ۗ أَلَا لَهُ الْخَلْقُ وَالْأَمْرُ ۗ تَبَارَكَ اللَّهُ رَبُّ الْعَالَمِينَ

« Votre Seigneur, c'est Allah, qui a créé les ciels et la terre en six jours, puis S'est établi "istawâ" sur le Trône. Il couvre le jour de la nuit qui poursuit celui-ci sans arrêt. (Il a créé) le soleil, la lune et les étoiles, soumis à Son commandement. N'est-ce pas que la création et le commandement n'appartient qu'à Lui. Béni soit Allah, Seigneur des créatures ! » [10]

Le Seigneur (Ar-Rabb) est celui qu'on adore (Al-Ma'boud).

La preuve est la parole d'Allah le Très Haut :

« Ô vous les gens ! Adorez votre Seigneur, qui vous a créés vous et ceux qui vous ont précédés. Ainsi atteindriez-vous la piété. C'est Lui qui a fait pour vous de la terre, un lit, et du ciel, un toit ; et a fait descendre du ciel, une eau par laquelle Il a fait surgir toutes sortes de fruits, qui est une subsistance pour vous. Donc ne donnez pas des égaux à Allah, alors que vous savez. » [11]

Ibn Kathir ra7imahullah a dit : **« Le Créateur de ces choses-là est Lui Seul, celui qui mérite, l'adoration. »**

Et parmi les différentes adorations ordonnées par Allah, il y a : *Al-Islam* (La soumission à Allah), *Al-Imane* (la foi), *Al-ihsane* (l'excellence dans l'adoration), il y a aussi l'Invocation (*Du'â*), la peur (*Al Khawf*), l'Espérance (*Ar-Radjâ*), *At-tawakkul*, l'aspiration

(*Ar-Raghabah*), l'effroi (*Ar-Rahbah*), le recueillement (*Al-Khuchû*), la crainte (*Al-Khachiah*), le retour à Allah (*Al-Inâbah*), la demande d'aide (*Al-Isti'ânah*), la Demande de refuge (*Al-Istighâthah*), implorer le secours (*Al- Isti'âdhah*), le Sacrifice (*Adh-Dhabh*), le vœu (*An-Nidhr*) et autres que cela parmi toutes les formes d'adorations ordonnées par Allah.

La preuve est la parole d'Allah le Très Haut :

L'Invocation (Du'â) :

« Et certes, les mosquées sont consacrées pour Allah, n'invoquez donc personne avec Allah » [12]

Quiconque destine l'une d'elles à autre qu'Allah, devient polythéiste (*Muchrik*) et mécréant (*kâfir*).

La preuve est la parole d'Allah le Très Haut :

« Et quiconque invoque avec Allah une autre divinité, sans avoir la preuve évidente (de son existence), aura à en rendre compte à son Seigneur. En vérité, les mécréants ne réussissent pas. » [13]

Et on trouve dans le hadith :

" الدعاء مخ العبادة "

« L'invocation est l'essence même de l'adoration ». . [14]

La preuve est la parole d'Allah le Très Haut :

« Et votre Seigneur dit : "invoquez-Moi, Je vous répondrai. Certes, ceux qui par orgueil, se refusent à M'adorer entreront bientôt dans l'Enfer, humiliés". » . [15]

La Peur (Al-Khawf) :

La preuve concernant la peur (*Al-khawf*) est la parole d'Allah Le très Haut :

« N'ayez pas peur d'eux, mais ayez peur de Moi, si vous êtes croyants » [16]

L'Espérance (Ar-rajah) :

La preuve concernant l'espérance (*Ar-rajah*), est la parole d'Allah Le très Haut :

« Quiconque, donc, espère la rencontre de son Seigneur qu'il fasse de bonnes actions et n'associe personne dans l'adoration de son Seigneur". » [17]

At-Tawakkul :

La preuve concernant la confiance (*At-tawakul*) est la parole d'Allah Le très Haut :

« **Et c'est en Allah que vous devez placer votre "confiance" si vous êtes croyants.** » [18]

Et Sa Parole :

« **Quiconque place sa "confiance" en Allah, Allah lui suffit.** » [19]

La preuve concernant l'aspiration (*Ar-raghba*), l'effroi (*Ar-rahba*) et le recueillement (*Al-Khuchu'*), est la parole d'Allah Le Très Haut :

« **Ils concouraient dans les œuvres de bien et Nous invoquaient avec aspiration et effroi et ils étaient recueillis devant Nous.** » [20]

La Crainte (Al-Khachiya) :

La preuve concernant la crainte (*Al-Khachiya*), est la parole d'Allah Le très Haut :

« **Ne les craignez donc pas ; mais craignez-Moi pour que Je parachève Mon bienfait à votre égard, et que vous soyez bien guidés** » [21]

Le retour à Allah (Al-Inâbah) :

La preuve concernant le retour (*Al-Inâbah*) est la parole d'Allah Le très Haut :

« **Et revenez vers votre Seigneur et soumettez-vous à Lui** » [22]

Le demande d'aide (Al Isti'ânah) :

La preuve concernant la demande d'aide (*Isti'ânah*) est la parole d'Allah Le très Haut :

« **C'est Toi que nous adorons et c'est à Toi à qui nous demandons aide** » [23]

Et dans le hadith :

إذا استعنت فاستعن بالله

« **Et quand tu veux demander l'aide alors demande l'aide d'Allah** » [24]

La demande de refuge (Al-Isti'adha) :

La preuve concernant la demande de refuge (*Isti'adha*), est la parole d'Allah Le très Haut :

« **Dis : je me réfugie auprès du Seigneur des hommes** » [25]

L'Appel au Secours (Al-Istighatha) :

La preuve concernant le fait d'implorer le secours (*Istighatha*), est la parole d'Allah Le très Haut :

« **(Et rappelle) le moment où vous imploriez le secours de votre Seigneur, et qu'Il vous exauça aussitôt** » [26]

Le Sacrifice (Adh-Dhabh) :

La preuve concernant le sacrifice (*dhabh*), est la parole d'Allah Le très Haut :

« **Dis : "En vérité, ma Salât, mon sacrifice, ma vie et ma mort appartiennent à Allah, Seigneur de l' Univers. Il n'a pas d'associé ! Et voilà ce qu' il m' a été ordonné, et je suis le premier à me soumettre."** » [27]

Et on trouve dans la Sounna :

لعن الله من ذبح لغير الله

« **Puisse Allah maudire celui qui sacrifie pour autre qu'Allah.** » [28]

Les Voeux (An-Nadhr) :

La preuve concernant le vœu (*Nadhr*), est la parole d'Allah Le très Haut :

« **Ils accomplissent leurs vœux et ils redoutent un jour dont le mal s'étendra partout.** » [29]

2eme Fondement :

La deuxième base fondamentale : Connaître la religion de la Soumission (*Al-Islam*) en se basant sur des preuves.

Qui se définit par l'acte de se soumettre à Allah en pratiquant l'unicité, de se plier à Lui par l'obéissance, et désavouer le polythéisme ainsi que ses partisans.

Et elle est constituée de trois degrés :

- a) Al'Islam (*la soumission*),
- b) Al-Imane (*la foi*),
- c) Al-Ihsane (*l'excellence dans l'adoration*),

a) Le premier degré : Al'islam :

Les piliers de la Soumission (*Al'islam*) sont au nombre de cinq :

1. L'attestation qu'il n'y a pas de vraie divinité à part Allah, et que Mohammed est le Messager d'Allah,
2. la pratique de la prière (*Salât*),
3. Donner l'aumône légale (*Zakât*),
4. Jeûner le mois de Ramadhan,
5. L'accomplissement du pèlerinage à la maison Sacrée d'Allah (*Hajj*).

La preuve concernant l'attestation, est la parole d'Allah Le très Haut :

« Allah atteste, et aussi les Anges et les doués de science, qu' il n' y a pas de vraie divinité à part Lui, le Mainteneur de la justice. Pas de vraie divinité à part Lui, le Puissant, le Sage ! » [30]

Son sens : Il n'y a personne qui mérite l'adoration à part Allah seul (*lâ ma'bûda bi haqqin illa-llâh*).

Le sens de : « *Il n'y a pas de vraie divinité (La ilaha)* » est une négation (*nafyi*), le rejet de tout ce qui est adoré en dehors d'Allah.

Et le sens de : « *A part Allah (illa Allah)* », est une affirmation (*Ithbat*) qui signifie que l'adoration ne doit être accomplie uniquement pour Allah Seul. Il n'a pas d'associé dans Son adoration, tout comme il n'a pas d'associé dans Son royaume.

Voici, dans la parole d'Allah Le Très haut, son exégèse qui va l'expliquer clairement :

« Et lorsqu'Ibrahim dit à son père et à son peuple : "Je désavoue totalement ce que vous adorez, à l'exception de Celui qui m'a créé, car c'est Lui en vérité qui me guidera". Et il en fit une parole qui devait se perpétuer parmi sa descendance. Peut-être y reviendront-ils. » [31]

Ainsi que Sa parole :

« - Dis : "Ô gens du Livre, venez à une parole commune entre nous et vous : que nous n'adorions qu'Allah, sans rien Lui associer, et que nous ne prenions point les uns les autres pour seigneurs en dehors d'Allah". Puis, s'ils tournent le dos, dites : "Soyez témoins que nous, nous sommes soumis". » . [32]

La preuve concernant l'attestation que Mohammed est le Messager d'Allah, est la parole d'Allah Le très Haut :

« Certes, un Messager pris parmi vous, est venu à vous, auquel pèsent lourd les difficultés que vous subissez, qui est plein de sollicitude pour vous, qui est envers les croyants, compatissant et miséricordieux. » [33]

La signification de l'attestation que Mohammed [صلى الله عليه وسلم](#) est le Messager d'Allah :

- 1) Lui obéir en tout ce qu'il a ordonné.
- 2) Croire en tout ce qu'il a informé
- 3) S'écarter de ce qu'il a interdit et réprimé.
- 4) Et n'adorer Allah qu'avec ce qu'il a légiféré.

La preuve concernant la prière (*Salât*) et l'aumône légale, et l'explication de l'unicité est la parole d'Allah Le très Haut :

« Il ne leur a été commandé, cependant, que d'adorer Allah, Lui vouant un culte exclusif, d'accomplir la Salât et d'acquitter la Zakat. Et voilà la religion de droiture. » [\[34\]](#)

La preuve concernant le Jeûne (*Siyam*), est la parole d'Allah Le très Haut :

« Ôvous qui avez cru ! On vous a prescrit le Jeûne comme on l'a prescrit à ceux d'avant vous, ainsi atteindrez-vous la piété » [\[35\]](#)

La preuve concernant le Pèlerinage (*Hajj*), est la parole d'Allah Le très Haut :

« Et c'est un devoir envers Allah pour les gens qui ont les moyens, d'aller faire le pèlerinage à la Maison (Sacrée). Et quiconque ne croit pas... Allah Se passe largement des créatures. » [\[36\]](#)

b) Le deuxième degré : La Foi (Al-Imane)

Elle est composée de plus de soixante dix branches, dont la plus haute est la parole : "Il n'y a pas de divinité [digne d'adoration] à part Allah" (*La ilaha illa Allah*) ; et la plus basse est : "Enlever un obstacle nuisible d'un chemin, et la pudeur est une branche de la Foi"

Elle (la Foi) possède six piliers qui sont :

1. que tu crois en Allah,
2. Ses Anges,
3. Ses Livres,
4. Ses Messagers,
5. au Jour Dernier,
6. et à la prédestination dans le bien comme dans le mal.

La preuve concernant ces six piliers est la parole d'Allah Le très Haut :

« La bonté pieuse ne consiste pas à tourner vos visages vers le Levant ou le Couchant. Mais la bonté pieuse est de croire en Allah, au Jour dernier, aux Anges, au Livre et aux prophètes ». [\[37\]](#)

La preuve concernant la prédestination (*Qadar*) est la parole d'Allah Le Très Haut :

« **Nous avons créé toute chose avec mesure** » [38]

c) Le troisième degré : L'excellence dans l'adoration - Al-Ihsane

Qui possède un pilier, qui est :

« *Que tu adores Allah comme si tu Le voyais, et si tu ne Le vois pas, certes, Lui te voit* » .

La preuve est la parole d'Allah Le très Haut :

« **Certes, Allah est avec ceux (L') ont craint avec piété et ceux qui sont bienfaisants.** » [39]

Ainsi que Sa parole :

« **Et place ta confiance en le Tout Puissant, le Très Miséricordieux, qui te voit quand tu te lèves, et (voit) tes gestes parmi ceux qui se prosternent. C'est Lui vraiment, L'Audient, Le Connaisseur (parfait).** » [40]

et sa parole :

« **Tu ne te trouveras dans aucune situation, tu ne réciteras aucun passage du Coran, vous n'accomplirez aucun acte sans que Nous soyons témoin au moment où vous l'entreprenez.** » [41]

Dans la Sounna on trouve comme preuve, dans le célèbre hadith de Jibriil, d'après Omar ibn el Khattab (radhi Allahu 3anh) qui dit :

Alors que nous étions un jour assis auprès du Messager d'Allah صلى الله عليه وسلم voilà que se présenta à nous un homme dont les vêtements étaient très blanc et les cheveux très noirs. Il ne portait aucune marque de voyage et nul parmi nous ne le connaissait. Il s'avança pour venir s'asseoir, en face du Prophète صلى الله عليه وسلم plaçant ses genoux contre les siens et posant les paumes de ses mains sur ses cuisses.

Il dit au Prophète : « informe-moi, O Muhammad, sur l'Islam ! ».

Le Messager d'Allah صلى الله عليه وسلم dit : « L'Islam consiste à attester qu'il n'y a pas de divinité [qui mérite l'adoration] autre qu'Allah et que Muhammad est le Messager d'Allah. Il consiste aussi à observer correctement la prière, à s'acquitter de l'aumône légale (zakat), à faire le jeûne de Ramadhân et à effectuer le pèlerinage de la Mecque si on en a les moyens ».

L'autre dit : « Tu as dit vrai ». Nous fûmes étonnés de voir cet homme s'informer auprès de lui et en même temps l'approuver.

Puis il dit : « Informe-moi sur la foi ! ».

Il lui dit : « La foi consiste aussi à croire à Allah, en Ses anges, Ses livres, Ses Messagers et au jour dernier. Elle consiste aussi à croire au destin bon ou mauvais ».

Il dit : « Tu as dit vrai ».

Il dit encore : « Informe-moi sur la foi parfaite ! ».

Il dit : « C'est le fait d'adorer Allah comme si tu Le voyais, car si toi tu ne Le vois pas, Lui te voit ».

Il dit : « Informe-moi sur l'Heure (du jugement dernier) ! ».

Il dit : « Celui qui est interrogé n'en sait pas plus sur elle que celui qui l'interroge ».

Il dit : « Informe-moi sur ses signes précurseurs ! ». Il dit : « Quand la femme donnera naissance à sa propre maîtresse. Quand tu verras le va-nu-pieds, les déguenillés et les gueux, gardiens de bêtes, se montrer chaque jour plus arrogants dans leurs constructions, voilà les signes de l'Heure ». Puis l'homme partit. Je restai un certain temps à ne rien demander sur cette affaire, puis le Messager d'Allah **صلى الله عليه وسلم** me dit : « Omar ! Sais-tu qui est celui qui est venu m'interroger ? » Je dis : « Allah et Son Messager le savent mieux que moi ». Il dit : C'est l'Ange Jibril venu vous apprendre votre religion. [42]

3eme Fondement :

La troisième base fondamentale : La connaissance de votre Prophète Mohammed **صلى الله عليه وسلم**

Il s'appelle Mohammed **صلى الله عليه وسلم** fils de Abdoullâh, fils de Abdel-Moutâleb fils de Hachim, et Hachim est de la tribu de Qorèych, et Qorèych fait partie des arabes, et les arabes font partie de la descendance de Ismail le fils de Ibrahim l'ami intime « *al-Khalîl* », que soient sur lui ainsi que sur notre Prophète les meilleures prières et salutations.

Il a vécu soixante-trois ans, quarante avant la prophétie et vingt-trois années en tant que Prophète [Rassoûl] et Messager [Nabi]. Il est devenu prophète quand il lui fut révélé (les versets) : « *Iqra (Lis)* », et est devenu Messager avec « *Le revêtu de son manteau (Almouddathir)* ».

Son pays (ville natale) est La Mecque (*Makka*). Allah l'a envoyé afin d'avertir contre le polythéisme (*Shirk*), et appeler à l'unicité (*Tawhid*).

La preuve est la parole d'Allah Le très Haut :

« Ô, toi (Muhammad) ! Le revêtu d'un manteau ! Lève-toi et avertis. Et de ton Seigneur, célèbre la grandeur. Et tes vêtements, purifie-les. Et de tout péché, écarte-toi. Et ne donne pas dans le but de recevoir davantage. Et pour ton Seigneur, endure. » [43]

Le sens de « Lève-toi et avertis » Il (doit) avertir contre le polythéisme et appeler à l'unicité.

« Et ton Seigneur, célèbre Sa grandeur » proclame Sa grandeur par (la pratique de) l'unicité (*Tawhid*).

« et tes vêtements, purifie-les » c'est à dire : purifie tes actions du polythéisme.

« et de tout péché, écarte-toi », « *Le péché* » : ce sont les idoles. « *S'en écarter* » : Signifie : les délaisser ainsi que ses partisans, en les désavouant ainsi que ses partisans.

Il **صلى الله عليه وسلم** (Le Messager d'Allah) demeura ainsi, pendant dix en appelant à l'unicité [Tawhid] et après ces dix années il fut (transporté) élevé vers le ciel [al-Isrâ wal-Mi'râdj], ou il reçut la prescription des cinq prières obligatoires. Il pratiqua ces prières à Makka pendant trois ans, puis il lui a été ordonné d'émigrer vers Médine.

L'émigration (*al Hijra*) est obligatoire pour cette communauté, qui est de quitter un pays de polythéisme (*Shirk*) vers un pays de Soumission (*Islam*). Cette émigration demeure obligatoire jusqu'à la venue de l'Heure.

La preuve est la parole d'Allah Le très Haut :

« Ceux qui ont fait du tort à eux-mêmes, les Anges enlèveront leurs âmes en disant : "Où en étiez-vous ?" (à propos de votre religion) - "Nous étions impuissants sur terre", dirent-ils. Alors les Anges diront : "La terre d'Allah n'était-elle pas assez vaste pour vous permettre d'émigrer ?" Voilà bien ceux dont le refuge est l'Enfer. Et quelle mauvaise destination ! À l'exception des

impuissants : hommes, femmes et enfants, incapables de se débrouiller, et qui ne trouvent aucune voie : À ceux-là, il se peut qu'Allah donne le pardon. Allah est Miséricordieux et Pardonneur. » [44]

Et Sa parole :

« Ô Mes serviteurs qui avaient cru ! Ma terre est bien vaste. Adorez-Moi donc ! » [45]

El Baghawy a dit : **« La cause de la révélation de ce verset concerne ceux qui se sont soumis habitant Makka, et qui n'ont pas émigré. Allah les a interpellés par l'appellation de la Foi (Al Imane). »**

La preuve concernant l'émigration se trouve dans la Sounna, dans la parole du Messager d'Allah ﷺ :

« L'émigration (Al hijra) ne cessera pas tant que le repentir est accepté, et le repentir ne sera plus accepté quand le soleil se lèvera de son coucher. » [46]

Dès que le Messager d'Allah ﷺ s'installa à Médine, il ordonna de se conformer aux restes des prescriptions religieuses, comme le *Jeûne*, le *Pèlerinage*, l'appel à la prière (*Al Adhan*), la *lutte (dans le sentier d'Allah)*, *recommander le bien et interdire le blâmable*, et autres que ceux-là parmi les différentes prescriptions religieuses de la religion de la Soumission (*Al Islam*).

Il demeura ainsi pendant dix années, puis il décéda ﷺ et sa religion demeura. Cela est sa religion.

Il ne peut avoir de bien que dans ce vers quoi il orienta la communauté, et il n'existe aucun mal contre lequel il n'ait mis en garde.

Le bien [al-Kheyr] auquel il a orienté est l'unicité (*Tawhid*), ainsi que tout ce qu'Allah aime et agrée ; et le mal [ach-Charr] contre lequel il a mis en garde est le polythéisme (*Shirk*) ainsi que tout ce qu'Allah déteste et refuse.

Allah l'a envoyé à l'ensemble des gens et a rendu obligatoire aux 'deux corps pesants' (Les Djinn et les humains) le fait de lui obéir.

La preuve est la parole d'Allah Le très Haut :

« Dis : "Ô vous les gens ! Je suis pour vous tous le Messager d'Allah ».. [47]

Et c'est par lui qu'Allah a parachevé la religion. La preuve est la parole d'Allah Le très Haut :

« Aujourd'hui, J'ai parachevé pour vous votre religion, et accompli sur vous Mon bienfait. Et J'agréé pour vous, la Soumission (El Islam) comme religion. » [48]

La preuve concernant sa mort ﷺ est la parole d'Allah Le très Haut :

« En vérité tu mourras et ils mourront eux aussi ; ensuite, au Jour de la Résurrection, vous vous disputerez auprès de votre Seigneur. » [49]

Après leur mort, les gens seront ressuscités

La preuve est la parole d'Allah Le très Haut :

« C'est d'elle (la terre) que Nous vous avons créés, et en elle Nous vous retournerons, et d'elle Nous vous ferons sortir une fois encore. » [50]

Et :

« Et c'est Allah qui, de la terre, vous a fait croître comme des plantes, puis Il vous y fera retourner et vous en fera sortir véritablement. » [51]

Après la résurrection, les gens seront jugées et rétribuées d'après leurs actions.

La preuve est la parole d'Allah Le très Haut :

« À Allah appartient ce qui est dans les cieux et sur la terre afin qu'Il rétribue ceux qui font le mal selon ce qu'ils œuvrent, et récompense ceux qui font le bien par la meilleure (récompense) » [52]

Quiconque mécroit en la résurrection devient mécréant [Kâfir].

La preuve est la parole d'Allah Le très Haut :

« Ceux qui ont mécru prétendent qu' ils ne seront point ressuscités. Dis : "Mais si ! Par mon Seigneur ! Vous serez très certainement ressuscités ; puis vous serez certes informés de ce que vous faisiez. Et cela est facile pour Allah. » [53]

Allah a envoyé tous les Messagers en tant qu'annonceurs et avertisseurs

La preuve est la parole d'Allah Le très Haut :

« En tant que messagers, annonceurs et avertisseurs, afin qu'après la venue des messagers il n'y eût pour les gens point d'argument devant Allah. » [54]

Le premier Messager fut « Noûh » (ﷺ) et le dernier, Mohammad ﷺ qui est le sceau des prophètes.

La preuve concernant Noûh comme étant le premier messager est la parole d'Allah Le très Haut :

« Nous t'avons fait une révélation comme Nous fimes à Noé et aux prophètes après lui. » [55]

A chaque communauté, depuis Noûh jusqu'à Mohammed, Allah a envoyé un messenger leur ordonnant l'adoration d'Allah Seul, et leur interdisant l'adoration du rebelle (*Tâghout*).

La preuve est la parole d'Allah Le très Haut :

« **Nous avons envoyé dans chaque communauté un Messenger, (pour leur dire) : "Adorez Allah et écarter-vous du Tâghoût".** » [56]

Allah a rendu obligatoire à toutes les créatures, la mécréance du (*Tâghout*), ainsi que la foi en Allah.

Ibnou l'Qayim raZimahullah, a dit : « **le sens de Thagout est : toute chose par laquelle l'adorateur dépasse sa limite, que cette chose soit adorée, suivie ou obéie.** ».

Les « **Tawâghits** » sont nombreux, et à leurs têtes il y en a cinq :

1. Ibliss (Qu'Allah le maudisse). Quiconque est adoré en agréant l'adoration qui lui est vouée. (*hormis Allah*).
2. Quiconque invite les gens à l'adorer.
3. Quiconque prétend connaître quoique ce soit faisant partie de l'inconnu (*ghayb*).
4. Quiconque juge (ou gouverne) avec autre que ce qu'Allah a descendu (révélé).

La preuve est la parole d'Allah Le très Haut :

« **Nulle contrainte en religion ! Car le bon chemin s'est distingué de l'égarement. Donc, quiconque mécroit au Rebelle tandis qu'il croit en Allah saisit l'anse la plus solide, qui ne peut se briser. Et Allah est Audient et parfaitement Connaisseur.** » [57]

Cela est le sens de « Il n'y a pas vraie divinité à part Allah (La ilaha illa Allah) »

Et on trouve dans le hadith : « **La chose primordiale est la Soumission (El islam), son pilier est la prière (Salât), et son apogée est la lutte dans le sentier d'Allah (El jihad).** »

Et Allah est plus savant.

Source :	Al-Usûl Ath-thalâtha (les trois fondements)
Auteur :	Cheikh Muhammad Ibn Abdel Wahab
Traduction :	Abou Souleymane Farid Kerrifa

TRADUCTIONS APPROXIMATIVES

[1] Sourate 103, verset 1 à 3

[2] Sourate Mohammed v 19

[3] Sourate Al-Mouzamil - v 15-16

[4] Sourate Al-djinn v 18

[5] Sourate Al-moujadalah - La discussion v 22

[6] Sourate Ad-dharyat- Les éparpillées v 56

[7] Sourate An-nissa - Les femmes v 36

- [8] Sourate Al-Fâtiha v 1
- [9] Sourate Foussilat - Les détaillées v 37.
- [10] Sourate Al-a'raf- Les limbes v 54
- [11] Sourate Al-Baqarah - La vache v 21-22.
- [12] Sourate Al-djinn v 18
- [13] Al-Mouminoune - les croyants-v 117
- [14] rapporté par tirmidhî
- [15] Sourate Ghafir - Le Pardonneur v 60
- [16] Sourate Ali 'Imrane v 175
- [17] Sourate Al-kahf - La Grotte v 110
- [18] Sourate Al-ma-ida - La table servie v 23
- [19] Sourate At-talâq - Le divorce v 3
- [20] Sourate Al-Anbiya _ Les Prophètes v 90
- [21] Sourate Al Baqarah v 150
- [22] Sourate Az-zoumar- Les groupes v 54
- [23] Sourate Al-Fâtiha v 5
- [24] Rapporté par l'imâm Ahmad 1/293 et At-Tirmidhî 4/575
- [25] Sourate An-nass - Les Hommes v 1
- [26] Sourate Al-Anfal - Le butin v 9
- [27] Sourate Al-an'am - Les bestiaux v 162-163
- [28] rapporté par Mouslim
- [29] Sourate Al-Insane - L'homme v 7
- [30] Sourate Ali 'Imrane v 18
- [31] Sourate Zoukhrouf - L'ornement v 26-28.
- [32] Sourate Ali 'Imrane v 64
- [33] Sourate At-tawba - Le repentir v 128
- [34] Sourate Albayina - La preuve v 5
- [35] Sourate Al-baqarah - La vache v 183
- [36] Sourate Al-'Imrane v 97
- [37] Sourate Al-Baqarah - La vache v 177
- [38] Sourate Al-Qamar - La lune v 49
- [39] Sourate An-nahl - Les abeilles v128
- [40] Sourate Chou'ara - Les poètes v 217-220
- [41] Sourate Younous v 61
- [42] Rapporté par Mouslim
- [43] Sourate Al mouddathir - Le revêtu d'un manteau v 1-7
- [44] Sourate Nissa - Les femmes v 97-99

- [\[45\]](#) Sourate Al 'Ankabout - L'araignée v 56
- [\[46\]](#) Rapporté par Ahmed et Abu Daoud
- [\[47\]](#) Sourate Al A'raf - Les limbes v 158
- [\[48\]](#) Sourate Al Maïda - la table servie v3
- [\[49\]](#) Sourate Az-zummar - Les groupes v 30-31
- [\[50\]](#) Sourate Taha v 55
- [\[51\]](#) Sourate Noh v 17-18.
- [\[52\]](#) Sourate An-najm - L'étoile v 31
- [\[53\]](#) Sourate Taghaboune v 7
- [\[54\]](#) Sourate An-nissa - Les femmes v 165
- [\[55\]](#) Sourate An-nissa - Les femmes v 163
- [\[56\]](#) Sourate Nahl - Les abeilles v 36
- [\[57\]](#) Sourate Al Baqarah - La Vache v 256